

**RAPPORT**

Ouagadougou,  
Burkina Faso  
28 – 30 juin  
2010

**Comité exécutif de la  
Commission de lutte  
contre le Criquet  
pèlerin dans la  
Région occidentale  
(CLCPRO)**

**Sixième Réunion**





## **Rapport**

### **Sixième Réunion du Comité exécutif**

# **Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale (CLCPRO)**

<http://www.clcpro-empres.org>

**Ouagadougou, 28 - 30 juin 2010**

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit : électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

© FAO 2010

**Participants à la 6<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO  
Ouagadougou, Burkina Faso, 28-30 juin 2010**



## Sommaire

Liste des acronymes.....	6
Résumé des recommandations .....	7
1. Ouverture de la réunion.....	8
2. Election du Président, du Vice-président et du Comité de rédaction et adoption de l'ordre du jour .....	9
3. Conclusions de la mission d'évaluation du Plan de formation régional 2007- 2009 et préparation du 2 <sup>ème</sup> Plan régional 2011-2013 .....	9
4. Mise en œuvre des cahiers des charges environnementales dans la Région occidentale : état des lieux et actions prioritaires.....	11
5. Examen du document de projet de la Phase II du Programme EMPRES en Région occidentale .....	12
6. Examen des comptes annuels pour 2009-2010.....	13
7. Examen des mesures à prendre pour rendre structurelle l'implication des populations dans la remontée de l'information .....	14
8. Divers .....	15
9. Adoption du rapport.....	16
10. Clôture de la réunion .....	16

## **LISTE DES ACRONYMES**

AGP	Division de la production végétale et de la protection des plantes (FAO)
BAD	Banque africaine de développement
CLCPRO	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale
CNLA	Centre national de lutte antiacridienne (Nouakchott, Mauritanie et Niamey, Niger)
CNLAA	Centre National de Lutte Anti-Acridienne (Agadir, Maroc)
CNLCP	Centre national de lutte contre le Criquet pèlerin (Bamako, Mali)
CR	Coordination régionale du Programme EMPRES en Région occidentale
CRC	Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région centrale
DLCC	<i>Desert Locust Control Committee</i> / Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin
EMPRES	<i>Emergency Prevention System for Transboundary Animal and Plant Pests and Diseases</i> / Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes (FAO)
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i> / Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, Italie)
GM	<i>Green Muscle®</i>
IGR	<i>Insect Growth Regulator</i> – Régulateur de croissance
LAA	Lutte anti-acridienne
QUEST	<i>Quality and Environment Surveys of Treatments</i> / Qualité, environnement et santé publique
RO	Région occidentale
SWAC	<i>South-West Asian Commission</i> / Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Asie du sud-ouest
UNLA	Unité nationale de lutte antiacridienne

## **RESUME DES RECOMMANDATIONS**

### **Conclusions de la mission d'évaluation du Plan de formation régional**

Les participants recommandent :

- R1 - d'intégrer dans les formations nationales des formateurs venant d'autres pays afin de renforcer ces formations et stimuler les échanges d'expériences ;
- R2 - de prendre en considération lors de l'élaboration du Plan régional de formation II (2011-2013) les recommandations de la Mission d'évaluation du Plan régional de formation I et les points soulevés par la 6<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif.

### **Mise en œuvre des cahiers des charges environnementales**

Les participants recommandent au Secrétariat de la CLCPRO :

- R3 - d'activer les démarches en cours pour assurer la traduction en anglais du CCE et des protocoles d'opération standards ;
- R4 - de prévoir en 2012 ou 2013 un audit externe en vue d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre environnemental au niveau de la Région occidentale.

### **Examen du document de projet de la Phase II**

Les participants recommandent :

- R5 - aux Etats membres de la CLCPRO, à la FAO et à la CLCPRO de rechercher le meilleur moyen d'approcher la BAD au plus haut niveau afin de la sensibiliser à poursuivre son soutien à la lutte préventive en Région occidentale ;
- R6 - aux Etats membres de la CLCPRO de mettre en application les décisions et recommandations de la Réunion des Ministres.

### **Examen des comptes annuels pour 2009-2010**

Les participants invitent :

- R7 - les responsables des UNLA à sensibiliser dès à présent leur ministère des finances afin que les montants du nouveau barème des contributions soient inscrits dans la loi de finance de 2011 des Etats membres ;
- R8 - la FAO à insérer dans la lettre que le Directeur général adresse en début de chaque année aux Etats membres un paragraphe rappelant l'engagement pris par les Ministres de ces Etats lors de la Réunion qu'ils ont tenue à Bamako le 27 mars 2009 sur la durabilité de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin ;
- R9 - le Président actuel de la CLCPRO (Maroc) à adresser au cours du second semestre 2010 une lettre aux Etats membres leur rappelant le nouveau barème des contributions et la nécessité de régulariser leurs arriérés et leurs contributions annuelles.

### **Examen des mesures à prendre pour rendre structurelle l'implication des populations dans la remontée de l'information**

- R10 - Les participants recommandent de recruter un consultant ayant une bonne expérience dans le domaine afin d'élaborer une « feuille de route » qui peut aider les pays à rendre structurelle l'implication des populations locales.

### **Projet de recherche proposé par la Libye**

- R11 - Les participants recommandent d'attribuer à la Libye le financement demandé pour l'exécution du projet de recherche proposé.

## 1. Ouverture de la réunion

1. Conformément aux recommandations de la 5<sup>ème</sup> Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la région occidentale (CLCPRO) tenue à Agadir, Maroc, du 24 au 27 juin 2009, la 6<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif de la Commission s'est tenue à Ouagadougou, Burkina Faso, du 28 au 30 juin 2010.
2. La cérémonie d'ouverture de cette réunion a été présidée par le Ministre délégué chargé de l'Agriculture du Burkina Faso en présence du Représentant de la FAO au Burkina, du représentant du Directeur Général de la FAO/Rome, du Directeur Général des Productions Végétales du Burkina, des délégués des Etats membres du Comité exécutif (Algérie, Burkina Faso, Libye, Mali et Maroc), du Secrétaire exécutif de la CLCPRO et Coordonnateur du Programme EMPRES en Région occidentale et du fonctionnaire FAO au niveau du Secrétariat de la CLCPRO. La liste des participants est en annexe 4.
3. Dans son allocution, Monsieur Christian Pantenius, Responsable du programme EMPRES/Composante protection des cultures au Siège de la FAO, a d'abord remercié le Gouvernement du Burkina Faso d'avoir bien voulu abriter cette réunion organisée pour la première fois au Burkina Faso depuis son adhésion à la CLCPRO en 2005.
4. Il a ensuite informé les participants des réformes qui s'opèrent au niveau de la FAO suite aux recommandations de la Mission indépendante d'évaluation externe de 2007. Ces réformes visent à atteindre les objectifs suivants: (1) Eliminer la faim, (2) Réduire la pauvreté, et (3) Prendre soin de la Terre. L'objectif principal est d'augmenter durablement la production agricole. Dans ce contexte, l'approche retenue par la FAO est de déléguer plus de responsabilités à ses structures décentralisées.
5. M. Pantenius a salué les efforts déjà entrepris dans ce sens dans la Région occidentale avec l'appui du programme EMPRES qui ont abouti, entre autres, à la création d'Unités nationales autonomes de lutte antiacridienne dans les pays de la ligne de front, garantes de la durabilité de la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin. Il a aussi salué les résultats de la réunion des ministres en charge de la lutte antiacridienne dans la Région occidentale qui s'est tenue en mars 2009 à Bamako. Il a précisé que la FAO et La CLCPRO vont entreprendre très prochainement une étude institutionnelle visant à revoir le rôle des Commissions créées sous l'égide de l'article XIV de l'acte constitutif de la FAO, ce qui est le cas de la CLCPRO. Il a, au terme de son intervention, vivement remercié la Libye pour l'appui qu'elle vient d'apporter à la Mauritanie dans le cadre de la solidarité régionale.
6. Au nom du Gouvernement du Burkina Faso, Dr Abdoulaye COMBARY, Ministre délégué chargé de l'Agriculture, a souhaité la bienvenue et un agréable séjour à Ouagadougou aux participants.
7. Il a ensuite rappelé l'importance que revêt la lutte contre le Criquet pèlerin en raison des dommages que ce ravageur peut causer à l'ensemble de la production agro-sylvo-pastorale et de son caractère transfrontalier, d'où la nécessité d'une collaboration régionale pour éradiquer ce fléau. Il a salué et encouragé les efforts que fournit la CLCPRO pour lutter contre le Criquet pèlerin et a exprimé l'entière disponibilité du Burkina Faso à soutenir la CLCPRO dans ses actions, en l'occurrence celles concourant à la mise en œuvre des recommandations de la déclaration de Bamako dont il est signataire.
8. Il a aussi exprimé sa gratitude aux différents pays membres pour l'esprit de coopération et de solidarité exemplaire qui règne dans la région et aux partenaires techniques et financiers pour leur soutien au programme EMPRES en Région occidentale dont l'objectif final est de garantir une sécurité alimentaire durable dans la sous-région. Au



Ouagadougou, Burkina Faso, 28-30 juin 2010

terme de son allocution, il a déclaré ouverte la 6<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif de la CLCPRO tout en souhaitant plein succès à ses travaux.

## **2. Election du Président, du Vice-président et du Comité de rédaction et adoption de l'ordre du jour**

9. La 6<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif a élu le représentant du Burkina Faso, M. Amidou Ouedraogo, comme Président et le représentant de la Libye, M. Khaled Elgadgoud, comme Vice- président.
10. Le Comité de rédaction est composé de M. Ghaout Said, Khaled Moumène, Hussein Elbrike et du Secrétariat de la CLCPRO.
11. Après discussion de l'ordre du jour provisoire, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :
  1. *Ouverture de la réunion*
  2. *Election du Président et du Comité de rédaction*
  3. *Conclusions de la mission d'évaluation du Plan de formation régional 2007-2009 et préparation du 2<sup>ème</sup> Plan régional 2011-2013*
  4. *Mise en œuvre des cahiers des charges environnementales dans la Région occidentale : état des lieux et actions prioritaires*
  5. *Examen du document de projet de la Phase II du Programme EMPRES en Région occidentale*
  6. *Examen des comptes annuels pour 2009-2010*
  7. *Examen des mesures à prendre pour rendre structurelle l'implication des populations dans la remontée de l'information*
  8. *Divers :*
    - *Examen d'une proposition de la Tunisie concernant la bourse doctorale qui lui est attribuée ;*
    - *Examen du projet de recherche présenté par la Libye pour financement par la CLCPRO.*
  9. *Adoption du rapport et clôture de la réunion*

## **3. Conclusions de la mission d'évaluation du Plan de formation régional 2007-2009 et préparation du 2<sup>ème</sup> Plan régional 2011-2013**

12. Le Secrétariat a présenté les conclusions et recommandations de la Mission d'évaluation indépendante du Plan de formation régional 2007-2009. Cette Mission, composée d'un spécialiste en évaluation des formations et d'un acridologue, a procédé en octobre-novembre 2009 à l'évaluation de l'impact des formations réalisées aux niveaux régional et national. Elle devait évaluer en particulier : la pertinence des objectifs de formation, des thèmes retenus et des contenus des formations ; l'approche pédagogique suivie ; et la mise en application des compétences acquises.
13. Pour ce faire, la Mission a collecté les données et informations nécessaires à l'évaluation auprès du Secrétariat de la CLCPRO/Coordination EMPRES-RO, de la FAO et des Unités nationales de lutte antiacridienne (visites en Algérie, Maroc, Mauritanie et Niger et envoi de questionnaires à l'ensemble des pays).
14. Les principaux constats et conclusions de la Mission d'évaluation sont :

Ouagadougou, Burkina Faso, 28-30 juin 2010

- La démarche participative d'élaboration du Plan est positive ;
- le Plan de formation régional a atteint, d'une façon générale, les principaux résultats attendus ;
- les capacités des ressources humaines des unités nationales (UNLAs) se voient nettement renforcées grâce à la mise en œuvre de ce Plan ;
- le programme de formation est visiblement en train de renforcer les dispositifs de lutte antiacridienne dans la Région dans la perspective de leur durabilité;
- La pertinence de l'approche de formation « en cascade » du niveau régional vers le niveau national a été mise en exergue ;
- le Plan a constitué un outil précieux et flexible de guide et référence pour la Coordination régionale et les UNLAs;
- Néanmoins, le Plan ne prévoyait pas la mise en place d'un système de suivi / évaluation continu de sa réalisation dans les pays.

15. Le bilan des formations régionales réalisées sur la période 2007-2009 est le suivant :

- 8 formations régionales réalisées sur 7 prévues ;
- 125 cadres et techniciens formés sur 112 prévus.

16. En ce qui concerne les formations nationales, sur les 129 sessions de formation prévues, 65 (50%) ont été réalisées dans 7 pays de la Région. Ce qui indique que la capacité d'organiser des formations nationales a été surestimée par les pays et confirme l'appréhension exprimée par la Coordination Régionale lors de l'atelier de planification du Plan régional.

17. Pour les formations de 3<sup>ème</sup> cycle en acridologie, 11 ingénieurs spécialisés avaient obtenu leur diplôme et 9 poursuivaient leur formation sur les 20 prévus. Concernant les doctorats, sur les 4 prévus, 2 étaient terminés et 2 étaient en cours.

18. Le Secrétariat a rappelé les points faibles relevés par la Mission et qui sont :

- La « concentration » de formations sur les mêmes cadres en raison du faible nombre de cadres/techniciens dans UNLAs ; ce qui n'est pas souhaitable pour de nombreuses raisons ;
- La non homogénéité des participants aux formations a parfois été remarquée par les formateurs comme un élément inhibiteur d'efficacité de la formation ;
- En raison des coûts élevés des formations, la question de la durabilité financière doit être abordée de façon urgente et déterminée par les UNLAs et la CR ;
- L'absence de points focaux pour la formation dans les UNLA n'a pas permis à la Mission de cerner convenablement toutes les questions relatives à l'évaluation des formations nationales.

19. Le Secrétariat a ensuite cité les recommandations les plus pertinentes parmi les 25 formulées par la Mission. L'une de ces recommandations porte sur la nécessité de préparer un 2<sup>ème</sup> plan de formation régional (2011-2013). Ce plan doit se baser sur les résultats de ladite mission et les besoins nouveaux en formation des pays.

20. Dans le but de bien préparer l'atelier d'élaboration du second Plan de formation régional pour la période 2011-2013, le Secrétariat a présenté aux participants un certain nombre de points de réflexion et les a invité à les examiner d'ici la tenue dudit atelier qui aura lieu au cours du premier semestre 2011.

21. Lors des discussions, les participants ont félicité le Secrétariat pour la qualité des documents de travail et des présentations. Ils l'ont félicité aussi d'avoir initié et réalisé cette évaluation. Ils ont souligné le nombre important de formations régionales et

Ouagadougou, Burkina Faso, 28-30 juin 2010

nationales réalisées, le nombre de cadres et de techniciens formés ainsi que les observations pertinentes de la Mission.

22. Concernant le choix des candidats aux formations régionales et nationales, les participants ont insisté sur la nécessité pour que le Secrétariat mette en place des critères de choix et s'impliquent dans la sélection des candidats. Parmi les critères de sélection, l'âge, le niveau des connaissances et le statut professionnel sont les plus importants. En effet, la formation de jeunes cadres/techniciens permettrait de former de nouvelles générations de prospecteurs, de spécialistes en pulvérisation, en questions environnementales, etc.

23. Pour ce qui est de la préparation du Plan de formation régional II (2011-2013), les participants estiment que :

- l'approche participative utilisée lors de la planification du 1<sup>er</sup> plan soit reconduite ;
- les recommandations de la Mission d'évaluation soient prises en considération ;
- les thèmes des formations nationales soient définis au préalable et pris en compte lors de leur planification ;
- les formations nationales soient réalisées avec l'appui du Secrétariat ;
- les thèmes de formations sur les prospections et les techniques de pulvérisation terrestres et surtout aériennes soient reconduits ;
- les modules et contenus des formations nationales soient standardisés ;
- de nouveaux thèmes portant sur la reconnaissance de la flore soient introduits ;
- la question du Genre soit prise en considération dans le choix des candidats ;
- un système de suivi-évaluation des formations nationales soit mis en œuvre.

24. Au terme des discussions, les participants ont **recommandé** :

- **d'intégrer dans les formations nationales des formateurs venant d'autres pays afin de renforcer ces formations et stimuler les échanges d'expériences ;**
- **de prendre en considération lors de l'élaboration du Plan régional de formation II (2011-2013) les recommandations de la Mission d'évaluation du Plan régional de formation I et les points soulevés par la 6<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif.**

#### **4. Mise en œuvre des cahiers des charges environnementales dans la Région occidentale : état des lieux et actions prioritaires**

25. Le Secrétariat a présenté l'état des lieux de la mise en œuvre du Cahier des charges environnementales (CCE). Il a été rappelé que le CCE définit la stratégie environnementale dans le domaine de la lutte antiacridienne et qu'il est constitué d'une liste d'exigences environnementales à respecter. Ces exigences (environ 80) sont regroupées en des catégories allant du choix et de l'achat de l'insecticide, aux techniques de lutte et d'application, en passant par l'évaluation de l'efficacité, le transport et le stockage des insecticides, la santé humaine et le suivi environnemental, la gestion des emballages vides, etc...

26. Par rapport aux conditions de mise en œuvre, les actions prises aux niveaux régional et national ont été rappelées, notamment l'élaboration et la validation d'un manuel comportant en plus de l'exigence, l'indicateur, l'échéancier et le suivi de mise en œuvre ainsi que l'élaboration et la validation des protocoles d'opération standards pour le suivi sanitaire, environnemental et de qualité des traitements.

27. Le Secrétariat a informé l'assistance que deux formations régionales sur 1) le suivi sanitaire, environnemental et de contrôle de qualité des traitements et 2) le système de gestion des analyses cholinestérasiques ont été organisées avec succès en mai 2010

Ouagadougou, Burkina Faso, 28-30 juin 2010

- au Maroc au profit des responsables de l'environnement des structures nationales chargés de la lutte antiacridienne des 10 pays membres de la CLCPRO.
28. En outre, des actions sont en cours pour doter les pays d'un kit de formation comprenant les équipements nécessaires à ce thème de formation et d'un manuel de formation.
  29. Les discussions ont porté essentiellement sur l'importance pour les pays (quatre pays de la ligne de front et le Sénégal) ayant déjà élaboré et validé leur CCE national (CCEN) d'organiser la mise en œuvre à l'aide d'un classeur récapitulatif toutes les exigences dudit CCEN.
  30. Pour les pays d'Afrique du Nord-ouest et le Burkina Faso, les intervenants ont souligné que des actions importantes du processus d'élaboration et de validation du CCEN sont en cours en collaboration avec les différents partenaires concernés.
  31. Par ailleurs, les participants ont insisté sur l'importance pour chacun des Etats membres de définir les actions prioritaires de mise en œuvre du CCE et de prévoir un plan d'action pour 2011 afin de permettre aux chargés de liaison du programme EMPRES-RO de les intégrer dans le plan d'opération qui sera élaboré au cours de la prochaine réunion des chargés de liaison prévue en décembre 2010 en Libye.
  32. Il a été également mentionné l'importance pour chacun des pays de réaliser au cours de la campagne prochaine de surveillance et de lutte une mission de suivi sanitaire, environnemental et de qualité des traitements antiacridiens afin de permettre aux équipes formées de mettre en application les Protocoles d'opération standardisés.
  33. Les participants **recommandent au Secrétariat de la CLCPRO :**
    - **d'activer les démarches en cours pour assurer la traduction en anglais du CCE et des protocoles d'opération standards ;**
    - **de prévoir en 2012 ou 2013 un audit externe en vue d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre environnemental au niveau de la Région occidentale.**

## **5. Examen du document de projet de la Phase II du Programme EMPRES en Région occidentale**

34. Le Secrétariat a présenté le "**Document du Projet de la Phase II**" du Programme EMPRES-RO qu'il a préparé en application des recommandations de l'Atelier de planification de cette phase, tenu à Dakar, en mars 2010. Le Secrétariat a préalablement réalisé une **estimation du budget du Projet** sur la base de l'évaluation des coûts de chaque activité et sous-activité du Schéma de Planification de la Phase II.
35. Le document du projet a été rédigé conformément aux directives de la FAO en la matière. Y sont décrits les contextes général et sectoriel, la justification du projet, les parties prenantes et bénéficiaires cibles, le cadre institutionnel, la coordination, et les dispositions relatives à la mise en œuvre, à la gestion et à la supervision.
36. Les parties bénéficiaires sont les pays membres du Programme EMPRES-RO (Algérie, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie) et la CLCPRO. Le total du budget du Projet Phase II serait de l'ordre de 32,6 millions de USD dont 21 seront couverts par les Etats et 11,6 par les apports extérieurs, y compris les reliquats des financements de la Phase I (BAD : 1 200 000 USD et France : 1 300 000 USD) pouvant être utilisés jusqu'à fin 2011 ainsi que les salaires du personnel FAO du Secrétariat de la CLCPRO (1 346 448 USD) pris en charge par les fonds propres de la FAO.

### **Le montant à rechercher comme apport extérieur est 7,8 millions USD.**

37. Le document du projet comprend aussi les risques éventuels susceptibles de compromettre la mise en œuvre de la lutte préventive et sa durabilité, leur probabilité et les mesures d'atténuation.

Ouagadougou, Burkina Faso, 28-30 juin 2010

38. Le document de Projet a été transmis le 03 juin 2010 au siège de la FAO (Division AGP). Il y est actuellement à l'étude pour approbation. Il sera ensuite traduit en anglais et transmis aux pays concernés et aux partenaires techniques et financiers en juillet 2010. La FAO et la CLCPRO envisagent l'organisation d'une réunion pays/partenaires techniques et financiers, après leur réaction au document de projet qui leur a été soumis. De leur côté, les pays organiseront à leur niveau des réunions avec les représentations locales des partenaires financiers en vue de présenter la phase II et d'en faire le plaidoyer pour sa mise en œuvre.
39. Le 2<sup>ème</sup> semestre 2010 et le 1<sup>er</sup> de 2011 devront donc connaître une dynamique accrue de la part des Etats membres, du Secrétariat de la CLCPRO et de la Division AGP de la FAO pour faire un bon plaidoyer de ce projet et rechercher les financements nécessaires à sa mise en œuvre.
40. Lors des discussions, les participants ont félicité le Secrétariat pour l'énorme travail accompli en si peu de temps et pour la qualité du document du projet qui renferme toutes les données susceptibles d'inciter les bailleurs de fonds à le financer. Ils ont souligné aussi que la mise en exergue de la contribution des Etats, qui représente presque les 2/3 du projet, témoigne de l'engagement des Etats et constitue un atout supplémentaire pour intéresser les donateurs. Les acquis importants de la Phase I sont aussi un témoignage de cet engagement et de la réussite de cette première phase du Programme. Dans ce contexte, la coopération sud-sud à travers les récents appuis apportés en 2009 et 2010 par la Libye à la Mauritanie est un gage supplémentaire de l'engagement des pays de la Région et de la solidarité régionale.
41. Le représentant du siège de la FAO au présent Comité exécutif a assuré les participants que la FAO siège apportera tout l'appui nécessaire pour sensibiliser les bailleurs de fonds en vue de financer la Phase II. Il se chargera lui-même de présenter le document de projet au Management et prendre rapidement les dispositions nécessaires pour le traduire en anglais et le soumettre aux bailleurs de fonds.
42. Dans le but de mener à bien le plaidoyer nécessaire pour obtenir le financement requis, les participants **recommandent** :
- **aux Etats membres de la CLCPRO, à la FAO et à la CLCPRO de rechercher le meilleur moyen d'approcher la BAD au plus haut niveau afin de la sensibiliser à poursuivre son soutien à la lutte préventive en Région occidentale ;**
  - **aux Etats membres de la CLCPRO de mettre en application les décisions et recommandations de la Réunion des Ministres.**
43. Les participants ont suggéré que lors de la prochaine réunion des ministres, prévue en 2011, la Phase II soit le thème principal de son agenda. Des consultations sont en cours pour identifier le pays membre qui organisera cette réunion.
44. Ils réitérent l'utilité de l'élaboration d'un document audiovisuel sur les réalisations accomplies durant la Phase I du Programme EMPRES-RO et la production de dépliants qui faciliteront la sensibilisation des différents partenaires pour contribuer à la Phase II.

## 6. Examen des comptes annuels pour 2009-2010

45. Le Secrétariat a présenté l'état des contributions des Etats membres de la CLCPRO au 31 mai 2010 (annexe 1). Le montant cumulé des arriérés est de 615 809 USD. Le Directeur général de la FAO a adressé le 13 mai 2010 une lettre à chacun des dix Etats membres dans laquelle il lui rappelle le montant de ses arriérés et l'invite à les régulariser dans les 30 jours suivant la réception de la notification de la somme due.
46. Par ailleurs, le Secrétariat a rappelé que le nouveau barème des contributions, validé par la 5<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO (Agadir, Maroc, juin 2009), sera appliqué à compter de 2011 (annexe 2). Le montant total des contributions annuelles dues par les pays sera de 639 000 USD (trois fois le montant actuel). Il est ainsi à craindre que le retard accusé

Ouagadougou, Burkina Faso, 28-30 juin 2010

ces dernières années dans le paiement des contributions ne s'aggrave davantage si les Etats membres concernés ne régularisent pas rapidement leurs arriérés et ne versent pas régulièrement leur contribution annuelle au Fonds fiduciaire de la Commission.

47. Concernant les disponibilités budgétaires, le solde du Fonds fiduciaire de la CLCPRO au 31 mai 2010 est de 1 036 851 USD.
48. Le Secrétariat a présenté aussi les dépenses de 2009 et 2010 jusqu'au 15 mai. Le total des dépenses du Fonds fiduciaire de la CLCPRO pour les années 2009 et 2010 (au 15/5/2010) est de 229 225 USD dont 225 353 USD au titre de 2009 et 3 871 USD pour les 5 premiers mois de 2010 (annexe 3).
49. Enfin, les programmes de travail et de budget de 2010 et 2011 ont été rappelés.
50. Lors des discussions, les délégués des pays ont informé le Comité que les dispositions ont été prises pour régulariser leurs arriérés. En raison de la forte augmentation des contributions annuelles, prévue à compter de janvier 2011, les participants **invitent** :
  - **les responsables des UNLA à sensibiliser dès à présent leur ministère de finances afin que les montants du nouveau barème des contributions soient inscrits dans la loi de finance de 2011 des Etats membres ;**
  - **la FAO à insérer dans la lettre que le Directeur général adresse en début de chaque année aux Etats membres un paragraphe rappelant l'engagement pris par les Ministres de ces Etats lors de la Réunion qu'ils ont tenue à Bamako le 27 mars 2009 sur la durabilité de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin ;**
  - **le Président actuel de la CLCPRO (Maroc) à adresser au cours du second semestre 2010 une lettre aux Etats membres leur rappelant le nouveau barème des contributions et la nécessité de régulariser leurs arriérés et leurs contributions annuelles.**

## **7. Examen des mesures à prendre pour rendre structurelle l'implication des populations dans la remontée de l'information**

51. Le Secrétariat a rappelé l'importance de l'information acridienne et la nécessité de structurer sa remontée du terrain en vue d'une meilleure organisation de la surveillance des zones potentielles de reproduction. Les nomades, les tribus, les autorités décentralisées et les militaires des régions concernées ainsi que les ONG constituent des sources d'information fort utiles notamment dans les zones insécurisées de reproduction et de survie du Criquet pèlerin où la réalisation des prospections est difficile, à l'instar du Nord du Mali et du Niger.
52. Le secrétariat a insisté sur le rôle essentiel que jouent les nomades depuis longtemps dans la collecte de l'information acridienne car les zones de reproduction du Criquet pèlerin sont les mêmes que celles de la transhumance du cheptel.
53. Les problèmes d'insécurité survenus dans le nord du Mali et du Niger en 2007 ont milité pour le renforcement accru de l'implication des populations dans la remontée de l'information. Ainsi plusieurs ateliers de sensibilisation ont été organisés par les centres nationaux de lutte antiacridienne du Mali et du Niger à l'attention des collectivités locales, les autorités décentralisées et des ONG. Au cours de ces ateliers, des posters sur le Criquet pèlerin ont été distribués.
54. Pour faciliter les discussions sur la manière de rendre structurelle l'implication des populations dans la remontée de l'information, des questions ont été formulées par le Secrétariat et ont fait l'objet de discussions très enrichissantes.
55. Les interventions des participants ont couvert différents aspects en particulier la définition des acteurs à cibler, comment les inciter à s'impliquer d'une manière rationnelle et durable dans la remontée de l'information, comment assurer leur

Ouagadougou, Burkina Faso, 28-30 juin 2010

formation, quels sont les mécanismes de remontée de l'information et comment ces informations seront exploitées.

56. Il a été retenu d'établir un réseau de contact avec les acteurs clés des zones d'insécurité en trouvant les moyens appropriés, qui sont différents d'un pays à un autre, pour les inciter à s'impliquer dans la remontée de l'information et développer un kit de sensibilisation et de formation approprié.
57. Au terme des discussions, les participants ont **recommandé de recruter un consultant ayant une bonne expérience dans le domaine afin d'élaborer une « feuille de route » qui peut aider les pays à rendre structurelle l'implication des populations locales.**

## 8. Divers

### **Formation doctorale**

58. Le Secrétariat a informé les participants que lors de la mission de supervision des activités du Programme EMPRES-RO et de la CLCPRO, effectuée par le Secrétariat en Tunisie en février 2010, la question de la bourse doctorale attribuée par la CLCPRO à la Tunisie depuis fin 2007, a été l'un des points discutés avec la Direction générale de la protection et de contrôle de qualité des produits agricoles (DGPCQPA). Cette direction a fait savoir les difficultés qu'elle a rencontrées pour identifier un candidat à cette bourse et a souhaité la faire remplacer par une formation en Master en Acridologie à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II d'Agadir au profit de 1 à 3 ingénieurs. La mission de supervision a suggéré que cette requête soit soumise pour examen au prochain Comité exécutif de la CLCPRO, qui se tiendra à Ouagadougou au Burkina Faso en juin 2010.
59. Au cours de leurs interventions, les participants ont rappelé que ces formations doctorales sont instituées depuis les années 70 par la CLCPANO. Ils ont insisté sur l'impact très positif des formations doctorales réalisées dans la région et leur contribution dans le renforcement des UNLAs par un encadrement qualifié et de haut niveau. Aussi, ont-ils décidé à l'unanimité de rejeter la proposition de transformer la bourse doctorale en plusieurs bourses de l'enseignement.
60. En application des recommandations de la 5<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO, tenue à Agadir, au Maroc du 24 au 27 juin 2009, cette bourse sera attribuée au Mali qui doit présenter au secrétariat de la CLCPRO son candidat au plus tard en septembre 2010.

### **Projet de recherche:**

61. Dans le cadre de l'effort de la CLCPRO visant à promouvoir la recherche opérationnelle au niveau des Etats membres, la 6<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif a été appelée à examiner l'éligibilité au financement par la CLCPRO d'un projet de recherche soumis par la Direction de lutte contre le Criquet pèlerin de la Libye. L'intitulé du projet est **"L'impact de la diversité floristique sur le Criquet pèlerin dans l'environnement libyen"**. Il sera conduit par M. Hussein Massoud Aboubaker El Briki. Le projet a été présenté au Secrétariat de la CLCPRO dans les délais requis et a été envoyé, trois semaines avant la tenue de la réunion aux membres actuels du Comité exécutif. Le montant de ce projet est de 16 245 USD.
62. Après avoir pris connaissance des grands contours du projet proposé, les participants ont demandé plus de précisions au délégué de la Libye. Après discussion, les participants ont félicité leur collègue libyen pour le choix du thème proposé en raison du manque d'études sur la caractérisation des biotopes du Criquet pèlerin en Libye. Les participants ont également suggéré que la durée initiale de cette recherche (1 année) soit étendue, si nécessaire, à 2 années (en cas de contraintes) tout en gardant le même montant alloué à cette recherche.

**Les participants recommandent d'attribuer à la Libye le financement demandé pour l'exécution du projet de recherche proposé.**

**Précisions sur l'étude institutionnelle en préparation par la CLCPRO et la FAO**

63. A la demande des participants, le Responsable du programme EMPRES/Composante protection des cultures au Siège de la FAO, a informé les participants que la FAO et la CLCPRO vont entreprendre très prochainement une étude institutionnelle visant à revoir le rôle des Commissions créées sous l'égide de l'article XIV de l'acte constitutif de la FAO ce qui est le cas de la CLCPRO mais aussi de deux autres commissions de lutte antiacridienne, la CRC pour la Région centrale et la SWAC pour l'Asie du Sud-Ouest. Cette étude fait suite à l'évaluation externe indépendante de la FAO, le plan d'action correspondant prévoit sur 2010-2011 d'entreprendre un « examen des organes statutaires en vue de leur permettre d'exercer une plus grande autorité administrative et financière tout en restant dans le cadre de la FAO ». Cette étude s'inscrira aussi dans le cadre des recommandations faites à ce sujet par la Mission d'évaluation indépendante de la crise acridienne 2003-05 visant à renforcer les rôles et responsabilités de la CLCPRO, les recommandations de la 38<sup>ème</sup> Session du DLCC tenue en septembre 2006 et les réflexions de la 4<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO d'octobre 2007 à Bamako.
64. L'objectif de cette étude est de faire évoluer le statut des Commissions pour leur permettre d'avoir des responsabilités mieux définies et plus d'autonomie de gestion afin de gérer efficacement la lutte préventive contre le Criquet pèlerin dans les trois régions. Cette étude permettra en particulier de faire des propositions d'évolution du cadre institutionnel avec une clarification du nouveau mandat des Secrétariats, en prenant en considération les besoins du programme EMPRES.
65. Au cours des discussions, les participants ont salué à l'unanimité cette initiative de la CLCPRO et la FAO car elle permettra à la CLCPRO d'intervenir avec des actions rapides et efficaces pour gérer au mieux la lutte contre le Criquet pèlerin.
66. Par ailleurs, et eu égard aux résultats enregistrés avec le programme EMPRES composante Criquet pèlerin, le fonctionnaire de la FAO a porté à la connaissance des participants que la FAO compte étendre ce programme à d'autres maladies et ravageurs qui pourraient porter préjudice à la sécurité alimentaire comme la rouille du blé.
67. Dans ce contexte, les participants ont insisté sur la nécessité de maintenir au niveau de la FAO l'intérêt accordé au Criquet pèlerin, compte tenu que cet insecte présente des spécificités particulières. A cet effet, les participants ont demandé à ce que la gestion du Criquet pèlerin ne soit pas noyée dans le cadre d'une gestion globale des maladies et maladies transfrontières.

**9. Adoption du rapport**

68. Le rapport de la 6<sup>ème</sup> Réunion du Comité exécutif de la CLCPRO a été adopté à l'unanimité.

**10. Clôture de la réunion**

69. La séance de clôture a été présidée par le Directeur Général des Productions Végétales du Burkina, qui a prononcé, au nom du Ministère délégué chargé de l'Agriculture, la clôture officielle de la 6<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif tout en remerciant le Président, les délégués des Etats membres et le Secrétariat de la CLCPRO pour leur participation active, ainsi que le Comité de rédaction pour la qualité du rapport. Il a remercié la FAO et les donateurs pour leur appui au Programme EMPRES en Région occidentale.



## **Annexes**

- Annexe 1 : Etat des contributions des Etats membres de la CLCPRO au 31 mai 2010**
- Annexe 2 : Nouveau barème des contributions des Etats membres de la CLCPRO, applicable à compter de janvier 2011**
- Annexe 3 : Etat des dépenses de la CLCPRO en 2009 et 2010 (jusqu'au 15 mai)**
- Annexe 4 : Liste des participants à la 6<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif de la CLCPRO**

Ouagadougou, Burkina Faso, 28-30 juin 2010

**Annexe 1 : Etat des contributions des Etats membres de la CLCPRO au 31 mai 2010**

Le montant total des contributions annuelles dues par les pays est de 227 000 \$ EU. La situation de ces contributions par pays au 31 mai 2010 est présentée dans le tableau ci-dessous (valeurs en \$ EU).

<b>Fonds fiduciaire No. 9169.00 - MTF/INT/006/MUL - Commission de lutte contre le Criquet pèlerin dans la Région occidentale</b>
Statut des contributions au 31/05/2010 (en \$ EU)
<b>Code Oracle : TF - AGPDD - TFAA970089143</b>

Etat membre	Arriérés au 31/12/2008	2009		2010		Arriérés au 31/05/2010
		Contribution due	Montant reçu au 31/12/2009	Contribution due	Montant reçu au 31/05/2010	
Algérie	30,00	40 000	40 000,00	40 000	0	40 030,00
Burkina Faso	36 000,00	12 000	0	12 000	0	60 000,00
Libye	245 591,33	46 000	243 903,06	46 000	0	93 688,27
Mali	12 049,21	13 000	14 791,83	13 000	0	23 257,38
Maroc	-59 107,00	37 000	0	37 000	0	14 893,00
Mauritanie	89 784,39	15 000	0	15 000	0	119 784,39
Niger	47 316,68	12 000	0	12 000	0	71 316,68
Sénégal	33 387,04	16 000	0	16 000	0	65 387,04
Tchad	12 025,00	12 000	0	12 000	0	36 025,00
Tunisie	67 428,38	24 000	24 000,00	24 000	0	91 428,00
<b>TOTAUX</b>	<b>484 505,03</b>	<b>227 000</b>	<b>322 694,89</b>	<b>227 000</b>	<b>0</b>	<b>615 809,76</b>

Au 31 mai 2010, le montant cumulé des arriérés des contributions est de 615 809 \$ EU. Le Directeur général de la FAO a adressé le 13 mai 2010 une lettre à chacun des dix Etats membres de la CLCPRO dans laquelle il lui rappelle le montant de ses arriérés et l'invite à les régulariser dans les 30 jours suivant la réception de la notification de la somme due.

Par ailleurs, il faut rappeler que le nouveau barème des contributions, validé par la 5<sup>ème</sup> Session de la CLCPRO (Agadir, Maroc, juin 2009), sera appliqué à compter de 2011. Le montant total des contributions annuelles dues par les pays sera de 639 000 \$ EU (trois fois le montant actuel). Il est ainsi à craindre que le retard accusé ces dernières années dans le paiement des contributions ne s'aggrave davantage si les Etats membres concernés ne régularisent pas rapidement leurs arriérés et ne versent pas régulièrement leur contribution annuelle au Fonds fiduciaire de la Commission.

Concernant les disponibilités budgétaires, le solde du Fonds fiduciaire de la CLCPRO au 31 mai 2010 est de **1 036 851 \$ EU**.

Ouagadougou, Burkina Faso, 28-30 juin 2010

**Annexe 2 : Nouveau barème des contributions des Etats membres de la CLCPRO, applicable à compter de janvier 2011**

<b>Pays</b>	<b>Contributions actuelles</b>	<b>Nouvelles contributions</b>
<b>Algérie</b>	40 000	150 000
<b>Burkina Faso</b>	12 000	24 000
<b>Libye</b>	46 000	165 000
<b>Mali</b>	13 000	24 000
<b>Maroc</b>	37 000	120 000
<b>Mauritanie</b>	15 000	27 000
<b>Niger</b>	12 000	19 500
<b>Sénégal</b>	16 000	25 500
<b>Tchad</b>	12 000	24 000
<b>Tunisie</b>	24 000	60 000
<b>TOTAL</b>	<b>227 000</b>	<b>639 000</b>

Ouagadougou, Burkina Faso, 28-30 juin 2010

**Annexe 3 : Etat des dépenses de la CLCPRO en 2009 et 2010 (jusqu'au 15 mai)****Tableau récapitulatif des dépenses (en \$ EU) sur le Fonds Fiduciaire de la CLCPRO pour les années 2009 et 2010 (au 15/05/2010)**

Activités	2009 Budget	2009 Dépenses	2010 Budget	2010 Dépenses (15/5/10)
<b>Consultations</b>	<b>27 000</b>	<b>0</b>	<b>12 000</b>	<b>0</b>
Appui Secrétariat CLCPRO	12 000		4 000	
Supervision et suivi des formations nationales	15 000		8 000	
<b>Contrats</b>	<b>25 000</b>	<b>43 475,57</b>	<b>30 000</b>	<b>-978,32</b>
Elaboration et reproduction dépliants et logo CLCPRO			5 000	
Financement projets de recherche	25 000		25 000	
Contrat Novacom pour la transmission des données avec eLocust2 (2/6/009-2/6/2011)		43 475,57		
NOVACOM Accruals				-29 726,31
NOVACOM Commitment				28 747,99
<b>Voyages</b>	<b>110 000</b>	<b>30 586,23</b>	<b>73 000</b>	<b>4 010,68</b>
Visite du Président de la Commission à Rome	4 000		4 000	
Participation du Président de la Commission à la 5ème Session	3 000			
5ème et 6ème Réunions du Comité Exécutif (5 pays)	20 000		15 000	
Prospections conjointes	15 000		0	
Echange experts (Lagnoui Ismalia et Zemzem Le Caire en 2009 – Dridi et Zemzem Le Caire en 2010)	8 000	3 071,19	8 000	3 445,47
Organisation 8ème et 9ème Réunion ELOs	10 000		10 000	
Appui 3ème cycle acridologie :				
- intervenants étrangers (Van der Valk, Le Gall)	15 000	4 593,27	10 000	
- encadrants	15 000		6 000	
- appui aux travaux de recherche des étudiants	20 000		20 000	

Ouagadougou, Burkina Faso, 28-30 juin 2010

Activités		2009 Budget	2009 Dépenses	2010 Budget	2010 Dépenses (15/5/10)
	2 <sup>ème</sup> atelier régional formation maitres prospecteurs, Agadir, Maroc, avril 2009 (Fetnaci et Nuri)		6 620,33		
	Atelier regional manuel procédures CCE, Niamey, avril 2009 (Kiema et Abubaker)		3 818,41		
	Participation 5ème Réunion Comité exécutif et 5ème Session CLCPRO, juin 2009, billets & DSA interprètes et participants		25 733,34		
	Atelier régional recherche opérationnelle Criquep pèlerin - Dakar, Sénégal, 05-09 octobre 2009		7 372,93		
	Envoi prospecteurs en Mauritanie suite réunions experts (Nouakchott, 16/11 au 16/12 2009)		4 507,11		
	8ème réunion chargés de liaison et 5ème réunion Comité Pilotage EMPRES-RO (Bamako, déc. 2009)		17 411,89		
	Atelier Régional Formation Suivi Sanitaire et environnemental , EIKilani Omar, Agadir, mai 2010				565,21
	Remboursement dépenses erronées (participation Ould Babab et Chebil, 7 <sup>ème</sup> ELO Niamey)		-6 162,43		
	Remboursement dépenses erronées de RNE en 2008 sur INT/006 <i>en place de INT/007</i>		-36 379,81		
<b>Formation</b>		<b>35 000</b>	<b>3 821,93</b>	<b>35 000</b>	<b>0</b>
	Bourse d'étude doctorale	20 000		20 000	
	Appui aux formations nationales	15 000	3 821,93	15 000	
<b>Equipements (non consommables)</b>		<b>15 000</b>	<b>0</b>	<b>45 000</b>	<b>0</b>
	Abonnement revues scientifiques via Internet	10 000		10 000	
	Achat de logiciels spécialisés	5 000		5 000	
	Achat d'un véhicule conduite intérieure pour le Secrétariat			30 000	
<b>Frais généraux</b>		<b>85 000</b>	<b>121 544,35</b>	<b>60 000</b>	<b>393,76</b>
	Organisation 5ème et 6ème Réunion du CE et 5ème Session de la Commission (y compris interprétation)	40 000	22 883,71	10 000	

Ouagadougou, Burkina Faso, 28-30 juin 2010

Activités	2009 Budget	2009 Dépenses	2010 Budget	2010 Dépenses (15/5/10)
Appui Secrétariat CLCPRO	10 000		10 000	
Appui station Akjoujt	5 000			
Prospections conjointes	10 000			
Dépenses imprévues (réunion experts Mauritanie nov. 2009)	20 000	5 305,91	20 000	
Appui aux pays pour l'utilisation opérationnelle du GM®			10 000	
Contribution à la mise en œuvre de la stratégie de communication			10 000	
Règlement frais résiduels 7ème réunion chargés de liaison, Niamey, Dec 08		8 083,62		
FAO Rep. Mauritanie - DSA+Carburant+Frais Généraux pour 15 équipes prospections		79 780,21		
FAO Rep. Mauritanie - frais réunion (carburant + dépenses générales) Application Recommandations Réunion Experts CLCPRO à Nouakchott		5 402,46		
Assurance et frais de courrier		88,44		
Renouvellement abonnement site Web CLCPRO (02 ans)				393,76
<b>TOTAL</b>	<b>297 000</b>	<b>199 428,08</b>	<b>255 000</b>	<b>3 426,12</b>
Frais de gestion FAO 13%	38 610	25 925,65	33 150	445,40
	335 610	225 353,73	288 150	3 871,52

Le total des dépenses du Fonds fiduciaire de la CLCPRO assurées à partir des contributions de ses Etats membres pour les années 2009 et 2010 (au 15/5/2010) est de 229 225 \$ EU, frais d'agence inclus. Ces dépenses en \$ EU sont de 225 353 \$ EU pour 2009 et 3 871 \$ EU pour les 5 premiers mois de 2010.

## Annexe 4

LISTE DES PARTICIPANTS A LA 6<sup>ème</sup> REUNION DU COMITE EXECUTIF DE LA CLCPRO

Ouagadougou, Burkina Faso, 28-30/06/2010

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION	TELEPHONE	COURRIEL
<b>ALGERIE</b>					
MOUMENE	Khaled	Ministère de l'agriculture et du développement rural	Directeur général de l'Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)	+213 21 52 12 31	<a href="mailto:Khal63@yahoo.com">Khal63@yahoo.com</a>
<b>BURKINA FASO</b>					
OUEDRAOGO	Amidou	Ministère de l'agriculture, Direction de la protection des végétaux (DPV)	Directeur de la protection des végétaux	+226 50 36 19 15 +226 50 36 18 65	<a href="mailto:Ouedramidou06@yahoo.fr">Ouedramidou06@yahoo.fr</a>
Mme. KIEMA	K.Raki	Direction de la protection des végétaux	Chef de service des interventions / DPV / DGPV	+226 50 36 19 15 +226 50 36 18 65	<a href="mailto:Krakirachelle@yahoo.fr">Krakirachelle@yahoo.fr</a>
<b>LIBYE</b>					
MOHAMED EL GADGOUD	Khaled	Administration de lutte contre le Criquet pèlerin	Directeur de l'administration de la lutte antiacridienne	+218 92 73 34 876 +218 91 37 86 232	<a href="mailto:Elgadgoud@gmail.com">Elgadgoud@gmail.com</a>
EI BRIKE	Hussein Messaoud	Administration de lutte contre le Criquet pèlerin	Chef de service lutte et prospection	+218 91 37 21 461	<a href="mailto:Elbirke@yahoo.co.uk">Elbirke@yahoo.co.uk</a>
<b>MALI</b>					
DIAKITE	Fakaba	Centre national de lutte contre le Criquet pèlerin (CNLCP)	Directeur national du CNLCP	+223 20 22 01 82 +223 20 22 01 93	<a href="mailto:Ulcp_palucp@orangemali.net">Ulcp_palucp@orangemali.net</a> <a href="mailto:Fakabadiakit@yahoo.fr">Fakabadiakit@yahoo.fr</a>

Ouagadougou, Burkina Faso, 28-30 juin 2010

NOM	PRENOM	ORGANISME	FONCTION	TELEPHONE	COURRIEL
<b>MAROC</b>					
GHAOUT	Said	CNLAA - Maroc	Directeur du CNLAA	+212 528242330 +212 52824 1529	<a href="mailto:cnlaa@menara.ma">cnlaa@menara.ma</a>
<b>FAO Siège</b>					
PANTENIUS	Christian	FAO siège	Senior officer AGPMM	+390657053836	<a href="mailto:Christian.Pantenius@fao.org">Christian.Pantenius@fao.org</a>
<b>CLCPRO</b>					
BENHALIMA	Thami	CLCPRO	Secrétaire exécutif de la CLCPRO	+212 661 75 47 67	<a href="mailto:Thami.benhalima@fao.org">Thami.benhalima@fao.org</a>
OULD AHMEDOU	Mohamed Lemine	CLCPRO	Fonctionnaire acridologue	+222 63 32 263	<a href="mailto:Lemine.ouldahmedou@fao.org">Lemine.ouldahmedou@fao.org</a>
DRIDI	Hichem	CLCPRO	Consultant	+213 6 67 82 62 04	<a href="mailto:Hichem.dridi@fao.org">Hichem.dridi@fao.org</a>